

SESSION RÉGULIÈRE
11 JUIN 2008

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 11 juin 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la session. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-06-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 14 mai 2008 et suivi.**
- 4.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 4.1 Modifications au Schéma d'aménagement : nominations des membres de la Commission chargée de tenir l'assemblée publique;
 - 4.2 Demande de certificat d'autorisation, Municipalité de Saint-Prosper;
 - 4.3 Article 59.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 5.1 Nominations au conseil d'administration du CLD;
 - 5.2 Nominations au comité de diversification;
 - 5.3 Nomination au comité des Prix du patrimoine;
 - 5.4 Reconnaissance du patrimoine des Etchemins;
 - 5.5 Formation sur le patrimoine;
 - 5.6 Énergie verte des Etchemins : état du dossier;
 - 5.7 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu);
 - 5.8 Dossier ambulance.
- 6.0 Parc du Massif du Sud :**
 - 6.1 Participation transitoire à la gestion du Parc;
 - 6.2 Modification au règlement créant le Parc du Massif du Sud.

- 7.0 Affaires courantes :**
 - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 7.2 Entente spécifique sur l'immigration en Chaudière-Appalaches;
 - 7.3 Carte électorale;
 - 7.4 Demandes de contribution :
 - 7.4.1 Tour de Beauce;
 - 7.4.2 Autres (s'il y a lieu).
- 8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 9.0 Administration :**
 - 9.1 Liste des comptes à payer;
 - 9.2 Appropriation de surplus pour les réparations au centre de traitement;
 - 9.3 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance.**
- 11.0 Varia.**
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-06-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2008 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

2008-06-03

4.1 Modifications au Schéma d'aménagement : nominations des membres de la Commission chargée de tenir l'assemblée publique :

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement a été adopté par le Conseil des maires le 14 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement doit être soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée des membres de celui-ci (*réf. Article 53.1, LAU*);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires désigne Madame Suzanne C. Guenette, Messieurs Hector Provençal, Daniel Gagné, Ronald Gosselin et Marcel Asselin à titre de membres de la commission chargée de la tenue de ou des assemblées publique(s) relative(s) à la consultation sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-06-04

4.2 Demande de certificat d'autorisation, Municipalité de Saint-Prosper :

Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : réalisation de travaux dans un cours d'eau à Saint-Prosper :

CONSIDÉRANT QU'un projet de reprofilage d'un ruisseau dans le secteur de la 35^e Rue à Saint-Prosper a déjà fait l'objet de l'émission d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 11 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, de nouvelles options ont été envisagées pour corriger les problèmes d'inondation du secteur visé et que l'une d'entre elles, consiste à rediriger les eaux dans un ancien lit du cours d'eau et ce par son reprofilage;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications (cartographie et nouvelles visites terrain), il a été convenu avec les autorités concernées (MRC, municipalités, MDDEP) de présenter une nouvelle demande d'autorisation auprès du MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de dossier, c'est à la MRC de présenter une demande auprès du MDDEP et de mandater un signataire pour la demande;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer et présenter la demande pour et au nom de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.3 Article 59 :

Dans le cadre de la décision de la CPTAQ relativement à l'article 59, la superficie maximale autorisée à des fins résidentielles sur un lot de 35 hectares et plus est de 3000 mètres carrés (4000 à proximité d'un cours d'eau). Toutefois, advenant que le propriétaire d'un tel lot souhaite s'implanter à une plus grande distance du chemin public, il a été convenu qu'il était possible d'ajouter une superficie à des fins de chemin d'accès. Dans un tel cas, la superficie maximale pourra atteindre 5000 mètres carrés.

Monsieur le maire Marcel Morissette demande dans le cas où qu'un chemin d'accès (ex. : chemin forestier) était existant avant le 14 mars 2007 (date de référence d'application de la décision de la CPTAQ), s'il serait alors possible de construire la résidence à une plus grande distance.

Cette question sera soulevée lors d'une formation sur les modalités d'application de la décision qui devrait être offerte par la CPTAQ au cours des prochaines semaines.

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

2008-06-05

5.1 Nominations au conseil d'administration du CLD :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la nomination des personnes suivantes au conseil d'administration du CLD : madame Stéphanie Deblois (remplacement d'un poste vacant lors de la dernière assemblée générale), ainsi que madame Josiane Simard et monsieur Sylvain Vachon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.2 Nominations au comité de diversification :

Ce sujet est reporté compte tenu qu'une vérification doit être faite concernant l'acceptation des personnes à désigner.

2008-06-06

5.3 Nomination au comité des Prix du patrimoine :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la nomination de madame Pauline P. Paré à titre de membres du comité des Prix du patrimoine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.4 Reconnaissance du patrimoine des Etchemins :

Madame Ariane Labonté du CLD fait un retour sur l'activité *Reconnaissance du patrimoine* dont le dévoilement des récipiendaires a été effectué ce jour-même. Dix (10) personnes ont ainsi été honorées pour leur contribution au patrimoine etcheminois. Un communiqué a été remis aux médias pour diffusion de l'information complète à ce sujet.

5.5 Formation sur le patrimoine :

Madame Labonté fait part que cette session de formation, qui s'est tenue le samedi 31 mai 2008, a regroupé 18 personnes et fut très appréciée. Il est possible qu'une autre formation complémentaire soit dispensée à court terme dans Les Etchemins. Un prochain groupe servirait alors de groupe-pilote pour cette nouvelle formation.

5.6 Énergie verte des Etchemins : état du dossier :

Le directeur du CLD fait rapport de l'état du projet *Énergie verte des Etchemins*. Deux rencontres publiques visant des partenaires promoteurs se tiendront le vendredi 13 juin prochain à Saint-Prosper et le lundi 16 juin à Sainte-Justine.

5.7 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu) :

Aucun nouveau dossier n'est soumis à la présente assemblée.

5.8 Dossier ambulance :

Monsieur le maire Marcel Asselin vérifie auprès du directeur du CLD si de nouveaux développements sont survenus dans le dossier de la 3^e ambulance réclamée par le milieu. On rappelle qu'une rencontre de suivi administratif avait été convenue avec l'Agence de Santé et de Services sociaux de Chaudière-Appalaches avant la période estivale.

Il y aura lieu de ramener ce sujet auprès des élus suite à la tenue de cette rencontre.

6.0 PARC DU MASSIF DU SUD :

6.1 Participation transitoire à la gestion du Parc :

2008-06-07

CONSIDÉRANT QUE le comité de liaison du Parc régional du Massif du Sud regroupant des représentants des 2 MRC des Etchemins et de Bellechasse a fait différents constats, dont le principal est l'urgence d'exercer un plein contrôle sur l'avenir du Parc du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE, pour exercer ce contrôle, deux (2) conditions sont apparues essentielles, à savoir :

1. la nécessité de modifier la structure de gestion du Parc du Massif du Sud afin que les élus des 2 territoires puissent contrôler la planification et les gestes qui y sont posés;
2. la nécessité d'obtenir de l'État le contrôle sur la gestion de l'ensemble des terres publiques du Parc, avec un réel contrôle sur le développement, et la possibilité d'en tirer les revenus;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux du comité de liaison, la gestion et l'avenir du Parc du Massif du Sud se situent dans un période transitoire importante, et que la MRC des Etchemins n'est pas présente aux discussions actuelles qui auront un impact majeur sur l'avenir du Parc, puisque la MRC ne siège pas à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) qui gère présentement les destinées du Parc;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de la MRC des Etchemins, tout projet d'entente avec l'État sur la gestion des terres publiques ne peut progresser, rendant ainsi impossible la poursuite du travail vers une vision d'avenir qui tienne compte des possibilités réelles de contrôle sur le financement et le développement du Parc du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les membres des Etchemins du comité de liaison et déposée lors d'une session de travail de ce Conseil tenue le 27 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit partie officielle à toute discussion et négociation actuelles concernant le Parc du Massif du Sud en participant à la gestion de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS);

QUE cette participation soit toutefois considérée comme transitoire, à savoir jusqu'au 31 mars 2009, tout mandat ultérieur devant faire l'objet d'un accord du Conseil des maires suite aux résultats des possibilités d'entente avec l'État et aux formalités d'entente à long terme qui seront alors convenus avec la MRC de Bellechasse.

Pour : 10 (63,33%)
Contre : 03 (36,67%)

ADOPTÉE SUR DIVISION.

Nominations à la CADMS :

2008-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Adélarde Couture soit désigné pour siéger à la Corporation de développement et d'aménagement du Massif du Sud (CADMS), compte tenu que monsieur le maire René Leclerc a déclaré que la Municipalité de Saint-Luc ne désignait plus de représentant pour siéger à la CADMS; monsieur le maire Marcel Asselin déclarant, pour sa part, que la Municipalité de Saint-Magloire est présentement représentée à la CADMS.

Pour : 10 (63,33%)
Contre : 03 (36,67%)

ADOPTÉE SUR DIVISION.

2008-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE ET RÉSOLU

QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient désignés pour siéger à la Corporation de développement et d'aménagement du Massif du Sud (CADMS).

Pour : 10 (63,33%)
Contre : 03 (36,67%)

ADOPTÉE SUR DIVISION.

6.2 Modification au règlement créant le Parc du Massif du Sud :

Ce sujet est reporté compte tenu que la modification à ce règlement n'est pas jugé prioritaire dans le moment, et que les démarches urgentes à réaliser à court terme dans le dossier du Parc du Massif du Sud peuvent être effectuées sans que le règlement adopté lors de la création du parc en 1998 soit modifié.

Monsieur le maire Jean-Guy Breton doit s'absenter pour assister à une autre réunion.

7.0 AFFAIRES COURANTES :

7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet attire l'attention des membres du Conseil sur différents points traités lors de diverses réunions auxquelles il a participé.

Il fait particulièrement part des divers sujets d'actualité traités lors de la dernière Assemblée des MRC du Québec.

7.2 Entente spécifique sur l'immigration en Chaudière-Appalaches :

Le directeur général qui siège présentement sur un comité régional mis en place pour l'élaboration d'une *Entente spécifique sur l'immigration en Chaudière-Appalaches*, fait part du dernier texte soumis à la CRÉ relatif à l'engagement des MRC dans le cadre de cette entente, à savoir :

- Désigner deux (2) représentants pour siéger au comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Travailler en collaboration avec les différents partenaires de l'entente;
- Désigner un (1) représentant à la Table régionale de concertation en immigration (TRCI);
- Contribuer à la mise en œuvre de l'entente, et plus particulièrement en s'associant aux intervenants du milieu afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes;
- Assurer un soutien technique et/ou financier pour la mise en œuvre de l'entente selon les besoins et projets spécifiques de chaque milieu, et selon la volonté de chacune des MRC.

Ce texte, comme celui des autres partenaires, sera soumis au prochain conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ), en vue de la signature de ce document qui devrait être effectuée par tous les partenaires au début de l'automne.

7.3 Carte électorale :

Le directeur général dépose copie d'une résolution adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin faisant état du vœu de la population de demeurer dans le comté de Beauce-Sud.

La même position a déjà été adoptée par les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, et Saint-Zacharie.

Cette prise de position des municipalités faisant présentement partie du comté de Beauce-Sud permet à la MRC d'en informer officiellement les partenaires du monde municipal de la région Chaudière-Appalaches.

7.4 Demandes de contribution :

2008-06-10

7.4.1 Tour de Beauce :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le paiement d'une contribution de cinq cent dollars (500\$) à l'organisation du Tour de Beauce qui tiendra sa 23^e édition du 10 au 15 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.4.2 Autres (s'il y a lieu) :

Aucune autre demande de contribution n'a été soumise.

8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES :

Sécurité incendie :

Le président du comité de sécurité incendie, monsieur le maire Daniel Gagné, rappelle l'importance que les diverses ententes pour l'entraide soient conclues et achevées à la MRC.

Le comité a établi au 1^{er} octobre la date limite pour le dépôt de ces ententes qui font partie des engagements à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques*.

Un tableau faisant état des ententes conclues et à venir est déposé.

9.0 ADMINISTRATION :

9.1 Liste des comptes à payer :

2008-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 159 653,95\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-06-12

9.2 Appropriation de surplus pour les réparations au centre de traitement :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSELIN
ET RÉSOLU

QU'afin de pourvoir au paiement des réparations au centre de traitement des boues, une somme de quarante mille dollars (40 000\$) soit appropriée au surplus non affecté de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

10.0 CORRESPONDANCE :

10.1 MRC de Bellechasse :

Copie de résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse « appuyant la demande formulée par la MRC des Etchemins à l'effet que le nom de la circonscription électorale de Bellechasse soit modifié pour Bellechasse-Etchemins. »
Correspondance déposée.

10.2 Centre jeunesse de Québec :

Invitation à participer à un colloque faisant état des constats et du plan d'action élaboré par un groupe de recherche (étudiants en service social UQAT, Lévis) sur la problématique de décroissance socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, samedi 14 juin, 13h30, UQAR (Lévis). Copies de l'invitation remises aux membres du Conseil.

10.3 Raymond Bachand, ministre du Développement économique :

Confirmation de la contribution gouvernementale qui sera versée pour le financement du CLD pour les 4 prochaines années :

- financement annuel des activités de base : 458 204\$, soit le même montant que celui de la dernière entente;
- financement pour les 2 volets de la Stratégie de développement : 611 069\$ pour les 4 années, la ventilation des sommes annuelles devant être déterminée à la nouvelle entente.

Correspondance déposée.

10.4 Laurent Lampron, directeur général Conférence régionale des élus (CRÉ) :

Mémoire d'analyse du projet d'implantation d'un service 211 dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches géré par le *Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches*.

Les administrateurs de la CRÉ souhaitent que ce projet faisant l'objet d'une demande d'aide financière, soit considéré par les Conseils des maires avant qu'une décision finale soit prise par la CRÉ lors d'une réunion qui se tiendra le 3 juillet prochain.

Copie du mémoire est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

Les membres du Conseil n'adoptent pas de position officielle à ce sujet. Par contre, les discussions sur ce projet réfèrent principalement aux moyens dont le citoyen dispose déjà pour avoir accès à l'information sur les différents services, incluant la possibilité d'être dirigé à la ressource appropriée par divers intervenants du milieu.

10.5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

Documents pour le Congrès 2008. Rappel de la direction générale concernant la réservation des chambres qui devra être confirmée par chaque municipalité au plus tard à la session du 13 août.

11.0 VARIA :

Départ de la Sergente Chantale Doyon :

Monsieur Martin Roy fait part que la Sergente Chantale Doyon de la Sûreté du Québec quittera l'intérim à la direction du poste des Etchemins au cours des prochaines semaines. La direction du poste sera à nouveau assumée de façon intérimaire.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-06-13

13.0 CLÔTURE DE LA SESSION :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE
ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER